



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.21/Add.1
7 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION RELATIVE AU PROGRAMME DE PAYS**

République dominicaine

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de stratégie de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 1996 présente les recommandations finales relatives au programme de pays, soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Il contient des recommandations concernant le financement du programme de la République dominicaine, dont le niveau de planification annuel ne dépasse pas 1 million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver, pour la période 1997-2001, les montants de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de 5 millions de dollars sous forme de fonds supplémentaires, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/1996/18.

** La note de stratégie originale ne fournissait que des chiffres indicatifs pour la coopération au titre du programme. Les chiffres présentés ici sont définitifs et tiennent compte du solde non utilisé des crédits ouverts au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront inclus dans l'"État récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires" (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

DONNÉES DE BASE

(1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (en millions, 0-15 ans)	2,89
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	45
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	38
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée ou grave, 1991)	10
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1990)	110
Taux d'alphabétisation (hommes/femmes, 1995)	82/82
Taux net de scolarisation primaire (garçons/filles, 1993)	79/83
Pourcentage des enfants inscrits en première année d'école primaire qui atteignent la quatrième année	..
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau salubre (1993)	71
Pourcentage de la population ayant accès aux services de santé (1991)	80
PNB par habitant (dollars)	1 320

Enfants d'un an ayant reçu une série complète
de vaccins contre (1995) :

tuberculose :	74 %
diphtérie/coqueluche/tétanos :	83 %
rougeole :	85 %
poliomyélite :	80 %

Femmes enceintes vaccinées contre :

tétanos :	52 %
-----------	------

LA SITUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS

1. Malgré la croissance économique et l'augmentation du produit national brut (PNB) par habitant enregistrées au cours des quatre dernières années, les disparités socio-économiques se sont aggravées en République dominicaine. On estime que la moitié environ des habitants, dont 1,8 million d'enfants, vivent dans la pauvreté. Les dépenses publiques consacrées aux services sociaux représentent environ 6 % du PNB, ce qui est inférieur à la moyenne régionale. Le programme de réforme sociale récemment mis au point souligne la nécessité de mieux répercuter les améliorations des résultats économiques sur les politiques sociales.

2. Le pays a de bonnes chances d'atteindre ses objectifs en matière de réduction du taux de mortalité infantile (TMI) et du taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5). Entre 1991 et 1994, le TMI a chuté de 43 à 38 pour

/...

1 000 naissances vivantes tandis que le TMM5 tombait de 60 à 45. Ce sont les maladies diarrhéiques et les affections aiguës des voies respiratoires, aggravées par la pauvreté, la malnutrition et l'insuffisance pondérale à la naissance, qui restent parmi les causes principales de décès chez les enfants de moins de 5 ans. La pratique insuffisante de l'allaitement exclusif au sein, conjuguée à un sevrage inadapté, des compléments alimentaires inadéquats et des carences en vitamine A, contribue à aggraver les risques de décès. Le taux de mortalité maternelle reste élevé, bien que 93 % des accouchements aient lieu à l'hôpital et que 97 % des femmes reçoivent des soins prénatals. Des efforts importants seront nécessaires dans ce domaine.

3. Neuf pour cent des enfants sont orphelins ou ont des parents qui vivent à l'étranger. Le nombre d'enfants qui travaillent s'élève à 354 910; la moitié ont moins de 14 ans. On estime que 58 000 d'entre eux travaillent dans les rues et 25 000 sont menacés par l'exploitation sexuelle et le VIH/sida.

4. Les femmes continuent d'être victimes de la pauvreté, des inégalités entre les sexes et de l'insuffisance de l'accès au crédit. Dans une famille sur six, les femmes ou les enfants subissent des violences et de mauvais traitements. Les modifications partielles apportées au Code du travail ont permis d'améliorer une législation discriminatoire et obsolète mais les réformes législatives en faveur des femmes devront encore être approfondies.

5. Malgré le Plan décennal pour l'éducation mis en place par le Gouvernement, la qualité de l'enseignement et le nombre d'enfants scolarisés restent insuffisants. Les taux de redoublement et d'abandon scolaires demeurent élevés. La situation est particulièrement grave dans les zones rurales où, dans 60 % des cas, plusieurs niveaux d'enseignement primaire sont dispensés dans une même classe où les méthodes, la formation et le matériel dont disposent les enseignants sont souvent inadaptés. Les objectifs fixés pour l'an 2000 en matière d'éducation seront difficiles à atteindre.

6. Les objectifs du programme d'action national (PAN) ont été repris dans le projet du plan national de développement social. Tout semble indiquer que la plupart des objectifs intéressant les enfants fixés pour le milieu et la fin de la décennie seront atteints. Toutefois, il faut encore que les ressources nationales soient utilisées de manière plus efficace.

COOPÉRATION AU TITRE DU PROGRAMME, 1992-1996

7. Le programme précédent a mis l'accent sur les activités de sensibilisation et sur l'assistance technique pour favoriser l'application du PAN et le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant. Neuf objectifs fixés pour le milieu de la décennie ont été atteints et les mécanismes de suivi ont été renforcés afin de mieux suivre l'application du PAN. En collaboration avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUJAP), une banque de données sociales et un mécanisme local de suivi ont été créés dans trois provinces. Un code juridique national relatif aux enfants et aux adolescents a été élaboré et adopté en 1994 et l'Organismo Rector, organisme juridique chargé de veiller à l'application de la Convention, a été créé. À ces diverses initiatives se sont ajoutées la formation et la sensibilisation des décideurs, du personnel des organisations

non gouvernementales (ONG), des enseignants et des responsables locaux aux droits de l'enfant et aux questions relatives aux femmes. Le Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes a contribué au financement de ces activités. Des recherches ont été entreprises sur des questions comme la maltraitance, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants et sur l'impact des politiques et programmes sociaux axés sur les enfants.

8. Plusieurs initiatives d'un bon rapport coût/efficacité, favorisant l'autonomisation des communautés, ont été lancées. Il s'agit, par exemple, de la création de 475 centres communautaires de thérapie de réhydratation orale (l'objectif pour l'ensemble du pays est fixé à 2 000) et la formation de 215 brigades de réhydratation orale constituées de 50 ONG locales et de 2 375 responsables communautaires. Un traitement type des affections respiratoires aiguës a été introduit dans huit hôpitaux, où des unités de formation ont été mises en place. L'UNICEF a entrepris des activités de mobilisation sociale et de sensibilisation afin d'encourager les décideurs à adopter des mesures d'un meilleur rapport coût/efficacité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

9. Un mouvement interorganisations en faveur de l'allaitement maternel a conduit à l'adoption de l'initiative "Hôpitaux amis des bébés", qui a permis d'améliorer les soins de santé maternelle et infantile. En 1995, grâce à des dons de Hoffmann-La Roche et de Sight and Life, les enfants en âge préscolaire et les femmes venant d'accoucher ont commencé à recevoir des compléments de vitamine A. En 1996, on a lancé une campagne de sensibilisation du secteur privé et du Conseil national du sucre à la nécessité d'enrichir le sucre en vitamine A. D'autres initiatives relatives à la nutrition ont abouti à l'adoption d'une loi sur la commercialisation des substituts du lait maternel et au lancement du programme national d'iodation du sel.

10. Une campagne visant à faire des maires des "responsables sociaux" a été lancée en collaboration avec la Liga Municipal (Ligue municipale), qui coordonne l'action de 16 municipalités, d'ONG et du secteur privé dans le cadre d'initiatives importantes comme la création d'unités de réhydratation orale et la promotion de l'iodation du sel.

11. Le Ministère de l'éducation et l'UNICEF ont revu les manuels scolaires afin qu'ils reflètent mieux l'égalité entre les hommes et les femmes. Des méthodes d'enseignement novatrices ont été introduites dans 11 écoles où l'enseignement est dispensé à plusieurs niveaux dans les classes et sont en train d'être étendues à tout le pays. Quarante mille enfants ont reçu un enseignement préscolaire non traditionnel dispensé dans des centres communautaires. Huit mille neuf cent quatre enseignants et éducateurs communautaires ont bénéficié d'une formation et 900 centres communautaires et écoles maternelles ont reçu des fournitures.

12. Un appui technique a été offert au Bureau des femmes et aux ONG pour les aider à élaborer le programme national pour les femmes, présenté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Quatre dispensaires chargés de conseiller les femmes victimes de violence ont été créés.

Enseignements tirés

13. Malgré un contexte politique complexe, on a obtenu de bons résultats grâce à des stratégies qui ont encouragé la participation, le consensus et l'engagement des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Le projet pilote relatif à l'enseignement dans des classes à plusieurs niveaux a montré que l'amélioration de la qualité des services entraînait une augmentation de la demande et de la participation. Les efforts déployés conjointement par le Ministère de la santé, les ONG et les organisations locales dans le cadre de l'initiative "Hôpitaux amis des bébés" et des unités de réhydratation orale se sont avérés contribuer de manière efficace à la réalisation des objectifs de réduction de la mortalité et de la morbidité fixés pour la fin de la décennie. Cela étant, il pourrait être utile de développer davantage les stratégies de communication et de sensibilisation afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour pouvoir réaliser les objectifs du PAN. Étant donné les ressources limitées dont dispose le programme, il est nécessaire de concentrer les efforts et d'éviter la dispersion des activités.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU TITRE DU PROGRAMME, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
<u>Masse commune des ressources</u>						
Politique sociale et droits des enfants et des femmes	310	293	260	246	204	1 313
Éducation	150	143	151	157	149	750
Santé infantile et génésique	230	234	249	257	267	1 237
Communication en faveur du développement	90	90	90	90	90	450
Appui au programme	220	240	250	250	290	1 250
Total partiel	1 000	5 000				
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Politique sociale et droits des enfants et des femmes	155	145	275	275	275	1 125
Éducation	315	300	100	100	100	915
Santé infantile et génésique	280	305	250	250	250	1 335
Communication en faveur du développement	150	150	150	150	150	750
Appui au programme	100	100	225	225	225	875
Total partiel	1 000	5 000				
Total	2 000	10 000				

14. Pour élaborer le programme de pays, on s'est appuyé sur : a) une analyse continue de la situation des enfants; b) les examens annuels et l'examen à mi-parcours auxquels ont collaboré l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux; c) la réunion de stratégie organisée en octobre 1995, au cours de laquelle le Gouvernement, l'UNICEF, les ONG et des organisations multilatérales et bilatérales ont élaboré la note de stratégie de pays; d) le projet de plan national de développement; e) une évaluation des capacités financières et techniques de l'UNICEF et de ses partenaires éventuels; et f) les observations du Conseil d'administration sur la note de stratégie de pays.

15. Le programme de pays répond aux objectifs suivants : a) faire une plus large place aux droits des enfants et des femmes dans le processus de réforme sociale et dans le plan national de développement; b) trouver des moyens d'accélérer la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Code relatif aux enfants; c) accroître l'efficacité, le rapport coût/résultat et l'équité des soins de santé maternelle et infantile proposés dans des dispensaires et au niveau communautaire, afin de lutter contre les maladies infantiles les plus répandues et de faire baisser la mortalité maternelle; d) favoriser le lancement et la diffusion d'initiatives communautaires en faveur de la santé et de l'éducation du jeune enfant; et e) accroître le nombre et la portée des initiatives d'un bon rapport coût/efficacité visant à améliorer l'éducation préscolaire et primaire dans les zones rurales et péri-urbaines.

16. Les stratégies de sensibilisation et de mobilisation sociale contribueront à convaincre les grands organismes sociaux de prendre des mesures en faveur des droits des femmes et des enfants. On s'appuiera sur l'Alliance en faveur des enfants pour accroître le nombre d'ONG et d'organisations bilatérales et multilatérales prêtes à collaborer avec le Gouvernement en vue de promouvoir les droits des enfants et des femmes. Les stratégies de renforcement des capacités et d'autonomisation seront axées sur l'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité, ce qui suppose une meilleure organisation et le recours au personnel local et aux agents des organismes se trouvant sur place pour tous les aspects de la gestion du programme, comme par exemple les prestations de services et le suivi des activités. Étant donné les ressources limitées dont dispose l'UNICEF, on mettra moins l'accent sur l'appui direct aux prestations de service.

Politique sociale et droits des enfants et des femmes

17. Un appui technique et logistique sera fourni dans le cadre de ce programme pour : a) surveiller l'exécution du programme national de développement (dépenses afférentes aux besoins élémentaires en matière de développement humain et à l'exécution de la formule "20 %/20 %"; b) améliorer le suivi des objectifs du PAN par le biais de la formation, de la recherche et des évaluations; et c) soutenir l'initiative "Les maires défenseurs des enfants" dans 16 municipalités et l'étendre progressivement à d'autres communes. Cette initiative sera développée grâce aux fonds supplémentaires tandis que les autres activités seront financées par la masse commune des ressources.

La Liga Municipal sera le principal partenaire. La question de la coordination des activités avec les initiatives du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est actuellement à l'examen.

18. Le projet relatifs aux droits de l'enfant contribuera à mettre en application le Code juridique de l'enfance par le biais d'activités de plaidoyer, de mobilisation sociale et d'un appui technique et logistique en vue : a) de mettre en place 10 comités municipaux de défense des droits de l'enfant, 30 conseils provinciaux et 7 conseils régionaux, et de renforcer le partenariat avec l'Église catholique, les ONG, les autorités locales et le secteur privé; b) d'assurer une formation au profit de l'Organismo Rector; c) d'établir le rapport à présenter au Comité des droits de l'enfant, d'identifier et d'évaluer les programmes relatifs aux services essentiels et de mettre au point des dossiers de formation en matière de droits de l'enfant; d) de procéder à une réforme législative; e) de former 200 fonctionnaires dans le domaine des droits de l'enfant; et f) de promouvoir la réinsertion des enfants vulnérables au sein de leur famille et à l'école. La masse commune des ressources sera utilisée pour aider l'Organismo Rector à mettre en place des conseils et comités locaux et à financer la formation dans le cadre de l'évaluation de la réforme institutionnelle et des programmes. Les fonds supplémentaires serviront à financer les activités de mobilisation sociale et à améliorer les services au profit des enfants vulnérables.

19. Dans le cadre du projet relatif aux droits des femmes, une assistance sera accordée au Bureau des femmes ainsi qu'à un consortium d'ONG pour l'application de la Plate-forme d'action nationale en faveur des femmes. Principales activités : a) mise au point, application et suivi des politiques et de la législation relative aux femmes; b) formation des femmes dans les domaines de la gestion, de la direction des entreprises et des activités rémunératrices; et c) formation et appui technique pour l'évaluation et le développement des centres communautaires qui offrent des services juridiques et d'autres services à l'intention des femmes victimes de la violence et de la discrimination. La masse commune des ressources servira à financer l'appui technique apporté au Bureau des femmes ainsi que la formation de base à l'intention des groupes féminins, des volontaires des hôpitaux et de la police. Les fonds supplémentaires iront financer la recherche appliquée et la formation à l'intention des ONG qui accordent des prêts aux femmes.

Éducation

20. Les principaux objectifs sont les suivants : a) promotion des initiatives locales en matière de programmes non scolaires, de soins et d'éducation du jeune enfant; et b) soutien et renforcement du modèle d'enseignement de base novateur à l'intention des communautés rurales et périurbaines. L'expérience pratique, fondée sur des solutions économiques, acquise grâce à ce programme qui se compose de deux projets, permettra de renforcer les politiques nationales en matière d'éducation et d'attirer des financements extérieurs.

21. Le projet relatif au développement et à l'éducation du jeune enfant permettra d'apporter un appui technique à la mise au point des programmes et des stratégies dans le domaine de l'éducation des enfants de moins de cinq ans non visés par les programmes préscolaires. L'une des principales lignes d'action

sera de former et d'éduquer les parents, les familles et les responsables des collectivités dans le domaine du développement de l'enfant, de la surveillance de la croissance et de l'éducation. Ce projet permettra également d'aider les communautés, les familles et les responsables à organiser des programmes de développement et d'éducation du jeune enfant. La masse commune des ressources servira à financer le renforcement des capacités et la mise au point du matériel pédagogique, mais des fonds supplémentaires seront nécessaires pour les activités d'information, d'éducation et de communication. Le projet sera coordonné avec le programme relatif à la communication.

22. Le projet relatif à l'éducation de base permettra de porter à 250 le nombre des écoles pilotes dans les zones rurales et périurbaines. Ces écoles serviront de modèles de participation et d'enseignement démocratique, et dans un environnement favorable au développement de l'enfant. Le renforcement des capacités consistera à apporter un appui technique pour la mise au point du matériel pédagogique, à former des enseignants et des parents, à venir en aide aux enseignants et aux réseaux communautaires et à pourvoir des fournitures et du matériel de base. Le Ministère de l'éducation prendra en charge les dépenses ordinaires du projet, le Comité des États-Unis pour l'UNICEF financera son extension à 100 écoles en 1997 et 1998 et la masse commune des ressources servira à former des enseignants et à produire des manuels d'enseignement.

23. Les activités du programme relatif à l'éducation seront coordonnées avec celles du programme relatif à la santé et à la nutrition (par exemple, les manuels d'enseignement préscolaire pourraient traiter des questions de santé et de nutrition). Les droits de l'enfant feront partie intégrante des programmes d'enseignement scolaire et non scolaire.

Santé de l'enfant et santé génésique intégrées

24. Les objectifs de ces deux projets visent à : a) accorder un rang de priorité plus élevé aux droits des femmes à la santé dans la réforme des services de santé en cours; b) porter à 30 le nombre des hôpitaux "amis des bébés" et promouvoir l'allaitement au sein parallèlement au renforcement du taux de couverture vaccinale contre les affections respiratoires aiguës et la diarrhée, à la surveillance de la croissance et au développement des services de soins de santé maternelle; c) mettre en place 975 centres de santé communautaires intégrés; et d) multiplier les initiatives communautaires de surveillance de la santé maternelle et infantile, afin notamment de contribuer à réduire le taux de mortalité maternelle.

25. La masse commune des ressources permettra d'élargir le champ d'action des services de santé intégrés dans 20 centres de santé et de promouvoir la formation en cours d'emploi des agents sanitaires. Par ailleurs, l'UNICEF aidera à mettre en place 400 centres de soins communautaires intégrés en dispensant une formation aux agents sanitaires bénévoles et aux dirigeants des communautés, en portant le nombre des brigades communautaires de 65 à 125 et en fournissant le matériel de base ainsi qu'un appui technique pour la réforme des services de santé, en donnant une formation à 30 groupes d'appui communautaire et à 30 comités de surveillance de la mortalité maternelle et en mettant au point le matériel pédagogique et la documentation nécessaires. Les fonds

supplémentaires serviront à financer le développement des services de santé et des centres de soins communautaires intégrés.

Communication pour le développement

26. Les objectifs de ce programme consistent à : a) engager davantage les décideurs à mettre l'accent sur les activités prioritaires intéressant les femmes et les enfants; b) informer les communautés grâce à Savoir pour sauver de manière à renforcer leurs connaissances, à améliorer leurs pratiques et leur comportement et susciter une demande pour les services de base; c) établir des partenariats avec les médias; et d) collecter des fonds supplémentaires auprès de sources publiques et privées au profit du programme de pays. Les activités porteront sur l'information et l'éducation du public, les activités de plaidoyer et la mobilisation sociale, ainsi que sur la formation des ONG et des fonctionnaires. La masse commune des ressources servira à financer la production et la diffusion de la documentation, la formation de spécialistes de la communication sociale et l'appui au projet commun OMS/Organisation panaméricaine de la santé (OPS) à l'intention des journalistes. Les fonds supplémentaires financeront la production d'une documentation basée sur Savoir pour sauver, ainsi que les campagnes de mobilisation sociale.

Stratégie de collecte de fonds

27. La stratégie de collecte de fonds fera essentiellement appel au secteur privé local et international et sera axé sur le renforcement des ventes de cartes de vœux et autres produits. Les partenariats et alliances avec les ONG internationales et le Peace Corps (États-Unis) ainsi qu'avec les banques locales et les entreprises privées seront renforcés. Pour 1997 et 1998, le Comité des États-Unis pour l'UNICEF a déjà approuvé un crédit d'un million de dollars au titre des fonds supplémentaires pour les activités de projets liées à l'éducation, la santé et la nutrition ainsi qu'aux droits des enfants.

Suivi et évaluation

28. On est en train d'élaborer un plan de suivi en coordination avec l'Office national de planification et les organismes sectoriels. Ce plan comprend des visites communes sur le terrain, des évaluations annuelles de l'exécution des projets et un examen à mi-parcours en 1999. Dans le cadre de l'initiative "Les maires défenseurs des enfants", 16 gouvernements provinciaux et un groupe d'ONG bénéficieront d'une formation qui leur permettra de mettre au point des systèmes de suivi.

Coordination avec les autres organismes

29. La coordination interinstitutions avec le système des Nations Unies, l'USAID et la Banque interaméricaine de développement (BID) s'appuiera sur le mémorandum de pays concernant la collaboration interinstitutions visant à appuyer les accords du Sommet mondial qui devraient être ratifiés dans le cadre de la note de stratégie nationale, actuellement à l'examen. Le Comité interinstitutions de la santé est composé d'organismes des Nations Unies, de la BID, de l'Union européenne, du Plan international, de la Cooperative for American Relief Everywhere, Inc., de Rotary International et de l'USAID.

Le Comité de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est formé des institutions gouvernementales ainsi que de l'OPS et du PNUD. L'UNICEF coopérera également avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Comité interorganisations des Nations Unies pour les femmes et l'OPS, le FNUAP et l'USAID dans le domaine de la planification familiale et des grossesses précoces.

Gestion du programme

30. Le programme de pays sera géré par une structure du bureau extérieur de l'UNICEF composée de trois groupes interdépendants : a) programmes; b) administration, finance et personnel; et c) information et relations extérieures. Les administrateurs de l'UNICEF fourniront une assistance technique pour l'exécution du programme proposé. Leur participation représentera un apport pour le programme et ira dans le sens d'une combinaison de stratégies mettant l'accent sur le renforcement des capacités locales.

Tableau

Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Programme : 1997-2001

Domaine d'activité et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars É.-U.)				POSTES ^a								DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars É.-U.)				
	MC	FSD	NFS	Total	Postes existants				Total partiel				Nombre total de postes	Adm. inter.	Personnel local	Total	
					D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	Adm. inter.	Adm. nat.					Serv. gén.
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES																	
Politique sociale, droits des enfants et des femmes	1 313			1 313	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0,0	499,4	499,4
Éducation	750			750	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	295,0	295,0
Santé de l'enfant et santé génésique intégrées	1 237			1 237	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	396,6	396,6
Communication pour le développement	450			450	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0	194,9	194,9
Appui au programme	1 250			1 250	0	0	0	1	0	0	1	0	2	3	739,9	223,1	963,0
Total, MC	5 000			5 000	0	0	0	1	0	0	1	3	5	9	739,9	1 609,0	2 348,9
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																	
Politique sociale, droits des enfants et des femmes	0	1 125		1 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Éducation	0	915		915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Santé de l'enfant et santé génésique intégrées	0	1 335		1 335	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	295,7	295,7
Communication pour le développement	0	750		750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Appui au programme	0	875		875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Total, FS	0	5 000		5 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	295,7	295,7
Total, MC et FS	5 000	0	5 000	10 000	0	0	0	1	0	0	1	4	6	11	739,9	1 904,7	2 644,6
BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUJ AU PROGRAMME				888,3													
Frais de fonctionnement				888,3													
Effectifs ^c					0	0	1	0	0	0	1	2	4	7	814,6	1 175,1	1 989,7
TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)					0	0	1	1	0	0	2	6	10	18	1 554,5	3 079,8	4 634,3
Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
— Cycle de programmation en cours											2	6	11	19			
— À la fin du cycle de programmation proposé (à titre indicatif)											2	6	10	18	1 554,5	3 079,8	4 634,3

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, sert l'ensemble du programme de pays.^b Assistance temporaire et heures supplémentaires non comprises; y compris les dépenses pour les Volontaires des Nations Unies.

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; FS = fonds supplémentaires; Adm. inter. = administrateurs recrutés sur le plan international; Adm. nat. = administrateurs recrutés sur le plan national; Serv. gén. = agents des services généraux; ADM = administration.